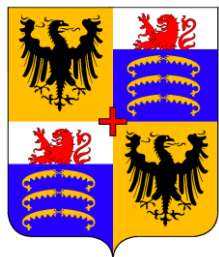


Canton de Thoiry
Département de l'Ain



MAIRIE DE MIJOUX

2 rue Dame Pernelle
01410 Mijoux

AR. 01247.2025.044

Objet : Arrêté provisoire de police de stationnement
Secteur Village – Rue dame Pernelle, Rue de la Bussode

Le maire de la commune de Mijoux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 à L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de Voirie Routière ;

Vu la circulaire n°86.230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le maire, le président du Conseil Général et le représentant de l'État dans le département en matière de circulation routière ;

Vu l'évènement organisé par l'association Loisirs Nature Mijoux le vendredi 8 août 2025 ;

CONSIDÉRANT que dans l'intérêt de la sécurité publique et pour faciliter le déroulement l'évènement organisé par l'association, il y a lieu d'interdire temporairement le stationnement rue Dame Pernelle, sur les parkings de la bibliothèque.

ARRÊTE

Article 1 : Le 8 août 2025 à partir de 15h00 au samedi 9 août à 11h00, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur les parkings de la bibliothèque.

Article 2 : Cette réglementation sera mise en place par la mairie.

Article 6 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera affiché et publié dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 6 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le major de la brigade de gendarmerie de Chézery-Forens,
- Monsieur le directeur de l'agence technique routière du Pays de Gex,
- Monsieur le chef de corps du centre de secours de Lélex,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Mijoux, le jeudi 31 juillet 2025

Le maire

Martine Viallet

Le maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Téléphone : 04 50 41 32 04

accueil.mairie@mijoux.fr

www.mijoux.fr